

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 27 mars 2025

**Délibération n° 2025-061 – Finances – Approbation des budgets primitifs 2025 –
Budget annexe – Port de plaisance**

Membres en exercice	61
Membres présents	43
Membres ayant donné pouvoir	13
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	56
Abstentions (incluant refus de vote)	3
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 mars 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044).

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY (sauf pour le vote de la délibération N°2025-080), Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michael GOUÉ, Pascal GROS, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ (sauf pour le vote de la délibération N°2025-081), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER (à partir du vote de la délibération N° 2025-023), Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER (à partir du vote de la délibération N° 2025-055)

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES
Mme Isabelle BOLGERT à M. Laurent ROUSSEL
Mme Francine BOLLET à Mme Hélène MAGGIORI
Mme Gwenaél CLER à M. Thibault FLINÉ
Mme Marie HOLVOET à M. Pascal GROS

Mme Lamia KORT à M. Jean-Claude DELAUNE
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
M. Romain COQUERY à M. Pascal GOUHOURY (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044)
M. Daniel RAYMOND à M. Patrick POCHON
M. Thierry REYJAL à M. David DINTILHAC
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (pour le vote des délibérations N° 2025-022 à N° 2025-054)

Membres absents :

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2025-080)
Mme Anne GHYSSENS
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2025-081)
Mme Cécile PORTE
Mme Audrey TAMBORINI
M. Francis GUERRIER
M. Laurent SIGLER (pour le vote du procès-verbal du 30 janvier 2025 et pour le vote de la délibération N° 2025-022)
M. Cédric THOMA

Membres intéressés :

Le Président, pour le vote des comptes administratifs (délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044)
M. Romain COQUERY, via le pouvoir donné à M. Pascal GOUHOURY, Président, pour le vote des délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044

Secrétaire de Séance :

Jean-Philippe POMMERET

Références juridiques :

- **Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 et suivants ainsi que L2312-1 et suivants**
- **Délibération n°2025-013 du conseil communautaire du 30 janvier 2025 actant la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la Commission Finances, ressources humaines et mutualisation du 12 mars 2025.

Le budget primitif constitue le second acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, après le débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les dix semaines précédant l'adoption du budget primitif.

En l'espèce le débat d'orientation budgétaire de la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau s'est tenu lors du conseil communautaire du 30 janvier 2025.

Suivant les termes de l'article L.1612-1 du CGCT, le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2025 reprend les résultats de l'exercice 2024 puisque les résultats du compte de gestion et du compte administratif 2024 sont connus.

Une présentation succincte est effectuée ci-dessous.

Une présentation plus détaillée est effectuée dans le document joint en annexe.

BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE :

Le budget annexe port de plaisance s'équilibre à :

- 195 956,51 € en section de fonctionnement
- 267 927,52 € en section d'investissement.

Budget annexe Port de plaisance					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025	Chapitre	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	67 850,00 €	70	Produits des services et du domaine	
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	74	Dotations subventions et participations	
66	Charges financières	2 070,00 €	75	Autres produits de gestion courante	100 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions	- €	78	Reprises sur provisions	165,00 €
022	Dépenses imprévues	- €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		73 420,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		100 165,00 €
023	Virement à la section d'investissement	84 796,51 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	37 740,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	35 900,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		122 536,51 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		35 900,00 €
TOTAL		195 956,51 €	TOTAL		136 065,00 €
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	59 891,51 €
Total cumulé		195 956,51 €	Total cumulé		195 956,51 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2025	Chapitre	Libellé	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	
21	Immobilisations corporelles	180 217,52 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	
16	Emprunts et dettes assimilés	33 650,00 €	10	Dotations fonds divers et réserves	
020	Dépenses imprévues	- €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €
Restes à réaliser			Restes à réaliser		
20	Immobilisations incorporelles	1 560,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	- €
21	Immobilisations corporelles	1 600,00 €			
Total des dépenses réelles d'investissement		232 027,52 €	Total des recettes réelles d'investissement		- €
040	Op d'ordre de transfert entre sections	35 900,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	84 796,51 €
			040	Op d'ordre de transfert entre sections	37 740,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		35 900,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		122 536,51 €
TOTAL		267 927,52 €	TOTAL		122 536,51 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R001	Solde d'exécution positif reporté	145 391,01 €
Total cumulé		267 927,52 €	Total cumulé		267 927,52 €

Il est ainsi proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif du budget annexe Port de plaisance pour l'exercice 2025 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

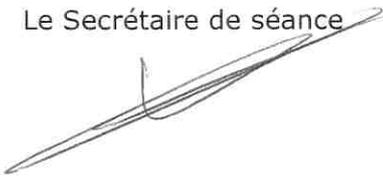
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité (3 abstentions : Mme Carole CHAVANCE, MM. Yann MOREAU et Patrick GAUTHIER) de :

- Adopter le budget primitif du budget annexe Port de plaisance pour l'exercice 2025 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Jean-Philippe POMMERET



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le 04 AVR. 2025
Date de mise en ligne le
Notification le 04 AVR. 2025
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr